CRISE AU MUSÉE D'ÉTAT D'AUSCHWITZ

LA CONTRE-EXPERTISE DE CRACOVIE

Nous apprenons qu'une expertise des prétendues chambres à gaz d'Auschwitz et de Birkenau, menée par la section de toxicologie de l'Institut d'expertises médico-légales de Cracovie, tend à confirmer l'expertise de l'Américain Fred Leuchter : nulle trace significative de ferro-cyanures dans les locaux réputés avoir servi d'abattoirs chimiques pour des centaines de milliers ou des millions de victimes, mais, en revanche, abondantes traces de ferro-cyanures dans des chambres à gaz de désinfection fonctionnant à l'acide cyanhydrique.

Dans une lettre en date du 24 septembre 1990 adressée par cet institut aux autorités du Musée d'État d'Auschwitz, il est dit en substance que ces autorités ont demandé une analyse d'échantillons à prélever sur les murs des chambres à gaz aux fins d'y rechercher des traces d'acide cyanhydrique.

La demande a été formulée « en conjonction avec des rapports publiés dans les pays occidentaux et avec des procès où des opinions ont été émises selon lesquelles on n'a pas utilisé à Auschwitz de Zyklon B pour y tuer des êtres humains ».

Le rapport de six pages, en polonais, explique qu'en deux périodes distinctes de 1990 des échantillons de plâtre, de briques, etc. ont été prélevés ; 1° dans le crématoire I (Auschwitz) et dans les crématoires II, III et V (Birkenau) ainsi que dans les caves du Block 11 (censées avoir servi pour des opérations de gazage homicide) ; 2° dans quatre chambres à gaz de désinfection au Zyklon B du Block 3 au camp d'Auschwitz même ; 3° pour comparaison, dans des endroits où il était exclu

qu'il ait pu y avoir la moindre contamination avec de l'acide cyanhydrique.

Dans les locaux censés avoir servi à des gazages homicides, on n'a trouvé aucune trace, sinon une trace infime sur un pilier de la prétendue chambre à gaz homicide du *Krema II* de Birkenau (Fred Leuchter avait fait la même découverte : rappelons que ce local était en fait un dépositoire et que les dépositoires étaient parfois désinfectés à cause, notamment, des cadavres de typhiques). Dans les chambres à gaz de désinfection, on a trouvé des traces importantes d'acide cyanhydrique malgré le fait que les murs avaient été replâtrés ou repeints. On n'a trouvé aucune trace d'acide cyanhydrique dans les autres endroits examinés.

Les experts sont dans l'embarras. Ils expliquent qu'après 45 ans il n'était guère possible de trouver des traces « dans des matériaux de construction (plâtre, brique) *si* ceux-ci étaient exposés à l'action des éléments atmosphériques tels que pluies acides [etc.] ».

A quoi nous répondons, pour notre part, que :

- 1) Les experts ont accepté de conduire cette expertise même s'ils pouvaient penser qu'elle serait sans doute vaine ; le fait demeure qu'ils ont cherché comme s'ils pouvaient trouver et qu'ils n'ont rien trouvé de ce qu'ils espéraient ;
- 2) Il est faux que toutes les prétendues chambres à gaz homicides aient été exposées aux pluies ; par exemple, celle du *Krema I* (situé à Auschwitz) et celle du *Krema II* (situé à Birkenau) sont, au contraire, protégées des pluies, dans le premier cas par le toit « d'origine » et, dans le second cas, par les blocs de béton du toit effondré ; les caves du Bunker 11 sont intactes :
- **3)** Les ferro-cyanures peuvent, semble-t-il, subsister pendant des siècles, quelles que soient les intempéries.

L'institut en question porte le nom de « Jan Sehn ». Jan Sehn est ce juge d'instruction qui mena de bout en bout la mise en scène du procès de Rudolf Höss et d'autres anciens gardiens du camp d'Auschwitz. C'est à lui que nous sommes redevables des incroyables confessions de R. Höss ordinairement publiées sous le titre de *Commandant àAuschwitz* Jan Sehn est également l'auteur d'un livre sur le camp. On remarquera que, si les

autorités actuelles du Musée d'État d'Auschwitz ont réclamé cette expertise, c'est qu'elles savaient pertinemment que Jan Sehn n'avait, en 1945, ordonné aucune expertise de « l'arme du crime ». Et si, de son côté, l'Institut Jan Sehn a accepté de mener une expertise en 1990, c'est qu'il savait, lui aussi, qu'on n'avait jamais expertisé « l'arme du crime ».

Cette expertise de l'Institut Jan Sehn, qu'il faudrait appeler la « contre-expertise » de Cracovie, apporte une confirmation inattendue aux découvertes que Fred Leuchter exposait dans son étude de 193 pages sur « les présumées chambres à gaz d'exécution d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek » (voy. *Annales d'Histoire Révisionniste* 5, étéautomne 1988, p. 51-102).

La décision de procéder à cette expertise remonte à 1989. Les prises d'échantillons ont eu lieu le 20 février et le 18 juillet 1990. Le résultat a été communiqué au Musée par une lettre, ainsi que nous l'avons dit, du 24 septembre 1990.

Le 13 mars 1991, R. Faurisson révélait l'existence, jusqu'ici soigneusement tenue cachée, de cette expertise et de ses résultats, désastreux pour la cause exterminationniste. Il le faisait lors d'une conférence prononcée à Bruxelles dans une salle du Palais des congrès, en présence notamment de journalistes de la presse belge. Dans son édition du 15 mars 1991 (p. 18), *Le Soir* de Bruxelles écrivait :

Nous avons pris contact avec le Dr Maurice Goldstein, président du Comité international d'Auschwitz [à Bruxelles]. Il nous a affirmé qu'à sa connaissance aucune demande d'expertise n'avait été adressée à un institut par le Musée d'Auschwitz ni par le comité supérieur dont il fait partie. De telles enquêtes, accomplies cinquante ans après les événements n'ont d'ailleurs aucun sens.

Le Dr Goldstein, manifestement embarrassé, ajoutait que des analyses avaient été faites, dès 1945, par l'Institut de chimie de Cracovie. En réalité, il commettait là une erreur (voy. R. Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naque*Ła Vieille Taupe, 1980, p. 35).

Cette contre-expertise de Cracovie est d'autant plus fâcheuse pour les tenants de la thèse exterminationniste qu'elle survient juste après l'affaire des plaques commémoratives d'Auschwitz. Les autorités du Musée avaient retiré, en avril 1990, du mémorial international devant lequel venaient s'incliner tous les grands de ce monde, les plaques commémoratives qui mentionnaient en 19 langues la disparition de 4 millions de victimes (voy. *R.H.R.* n° 3, novembre 1990-janvier 1991, p. 30-32). Le chiffre devenant, avec les progrès du révisionnisme, de plus en plus insoutenable, on avait retiré ces plaques mais, aujourd'hui, un an après leur enlèvement, on ne sait toujours pas quel nouveau chiffre substituer à l'ancien.

Les tensions sont vives au sein du Musée et dans les relations des responsables du Musée avec certaines autorités juives mondiales. Georges Wellers vient d'écrire :

Il ne fallait pas tenir compte des estimations irresponsables de beaucoup d'anciens déportés [...]. A la suite de l'incapacité pendant plusieurs décennies, de la Direction du Musée d'Auschwitz, d'éviter de grossières erreurs d'interprétation des archives, un nouveau comité directeur de seize membres a été formé (*Le Monde juif*octobre-décembre 1990, p. 187, 195).

Références de l'expertise de Cracovie : Institut d'expertises médico-légales Prof. Dr. Jan Sehn à Cracovie, Section de toxicologie, Cracovie le 24 septembre 1990, Westerplatte 9, code postal 31-033. Tél. : 505-44, 592-24; 287-50. Référence 720/90. Au Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau. Votre réf. : N° 1-8523/51/1860/89. Signé de Prof. Jan Markiewicz, Dr. Wojciech Gubala, Ing. Jerzy Labedz, Beate Trzcinska. Ont assisté aux prélèvements d'échantillons Dr. Franciszek Piper, responsable du Musée, et Piotr Setkiewicz, assistant.